

CAMPING LE GARDEN / LA GRANDE MOTTE

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING (édition mai 2015)

Bureau d'accueil : ouvert de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

Inscription : les personnes doivent se présenter à la réception munies de leur carnet de camping ou d'une pièce d'identité. Pour les mineurs non-accompagnés de leurs parents, une autorisation parentale écrite et certifiée est obligatoire. Le camping est interdit à toute personne non enregistrée. Les visiteurs doivent laisser leur véhicule à l'extérieur du camping et se présenter à la réception. Ils sont admis dans le camping sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent.

Redevances : elles sont dues selon le nombre de personnes et de nuits passées sur le terrain (voir tarifs affichés). Les emplacements sont payés toutes les semaines. Les locations (à la semaine – voir contrat) se payent en arrivant.

Installation : les clients s'installent à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Départ : les campeurs sont invités à annoncer leur départ, la veille. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'ouverture du bureau doivent effectuer leur paiement la veille. Les emplacements doivent être libérés avant midi. Pour les locations, les départs et inventaires se font entre 8 heures et 11 heures.

Animaux : les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits. Les chats sont interdits dans les locations. Pour les animaux autorisés, le carnet de vaccination à jour est obligatoire. Les animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur l'emplacement ou dans une location.

Circulation : la vitesse est strictement limitée à 10 km/h. La circulation des véhicules est interdite après 23 heures. Le matin l'ouverture des barrières se fait à 8 heures.

Courrier : le courrier se prend à la réception.

Bruits : le silence doit être total à partir de 22 heures.

Sanitaire : les parents doivent accompagner leurs jeunes enfants aux sanitaires, et faire respecter l'hygiène des lieux.

Piscine : piscine et pataugeoire non surveillées. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. L'accès de la piscine est strictement réservé aux campeurs et locataires du camping. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Le port du bracelet est obligatoire.

Enfants : les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Déchets : les déchets doivent être déposés dans les poubelles. Des containers pour le tri sélectif sont installés à l'entrée du camping, nous vous invitons à vous en servir.

Aspect des installations : chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'aspect, la sécurité et l'hygiène du camping. Les plantations doivent être respectées.

Sécurité : pour votre sécurité, les barbecues à charbon de bois sont interdits dans le camping (arrêté préfectoral). Avant votre installation, repérez les endroits où sont placés les extincteurs et les lances à incendie.

La direction décline toute responsabilité pour les vols, perte d'objet, dommages de quelque nature qu'ils soient et qui interviendraient dans le camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation. Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Pour votre sécurité, ne laissez pas d'objets de valeur, papiers, argent, chèquiers dans votre voiture, votre tente, caravane ou location. Nous vous rappelons que des coffres sont à la location à la réception.

Affichage : le présent règlement est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

Le fait de camper sur le terrain implique l'application des clauses du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

La direction se réserve le droit d'expulser toute personne, ou tout groupe de personnes qui causeraient des nuisances.

Dans ce cas, les sommes versées restent acquises au Camping Le Garden